



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 10 décembre 2021

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 11-2021, du 15 novembre 2021 relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnement (Législature 2021-2026)** ;
- o ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **de fixer** le plafond d'endettement pour emprunts à CHF 30'000'000.00 ;
2. **de fixer** le plafond de cautionnement et autres formes de garanties à CHF 15'000'000.00 ;
3. **de prendre acte** que ces plafonds sont fixés pour la législature.

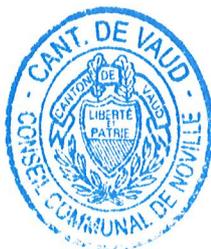
Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Aucune abstention.

Noville, le 10 décembre 2021

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN